Soins médicaux

Une personne malade ou victime d'un accident doit, dans la plupart des cas, se rendre d'abord chez son médecin de famille. En cas de maladies ou blessures simples, on obtient également de l'aide à la pharmacie. On se rend directement à l'hôpital uniquement en cas d'urgences graves.

Pharmacies

Les pharmacies vendent tous les médicaments délivrés sur ordonnance (ordonnés par un médecin) et tous les autres médicaments. En cas de maladie bénigne, il est conseillé de se rendre d'abord à la pharmacie. Les pharmaciens sont très bien formés et conseillent leurs clients. Il y a toujours une pharmacie de garde ainsi, même en cas d'urgence, on peut toujours obtenir des médicaments. Le n° de téléphone +41 61 261 15 15 renseigne sur les pharmacies de garde.

Médecin de famille / Pédiatre

En Suisse, de nombreuses personnes ont un médecin de famille (Hausarzt). Celui-ci connaît l'historique de santé personnel de ses patients et est la première personne de contact en cas de problèmes de santé. Les pédiatres s'occupent des enfants. Lorsque cela s'avère nécessaire, le médecin dirige le patient vers un spécialiste ou à l'hôpital. On ne devrait se rendre à l'hôpital qu'en cas d'urgences graves. Pour toutes les autres urgences, en dehors des heures d'ouverture des cabinets médicaux, il existe le centre d'appels médicaux d'urgence MNZ. Celui-ci est joignable 24 h sur 24 au numéro de téléphone 061 261 15 15.

Dentiste

En Suisse, les soins dentaires sont en règle générale payés par le patient. Il existe toutefois la possibilité de conclure une assurance complémentaire qui couvre les soins dentaires. Les enfants en âge de scolarité ont le droit à un contrôle dentaire gratuit par an. L'école donne les informations nécessaires à ce sujet.

Hôpital / Service des urgences

Lorsque quelqu'un doit se rendre à l'hôpital (Spital), la demande d'admission est dans la plupart des cas transmise par le médecin. Exception est faite pour les urgences graves, pour lesquelles on devrait se rendre directement au service des urgences de l'hôpital. Lorsque la vie de la personne est en danger ou si le patient doit être transporté, on appelle le numéro d'urgence sanitaire 144. Le médecin de famille traite les urgences moins graves.

Soins à domicile

Les personnes malades ou dépendantes qui nécessitent des soins à domicile peuvent profiter du service de soins à domicile (Spitex). Des personnes compétentes se rendent au domicile des patients pour s'occuper d'eux ou les aider dans leur ménage. Cette offre s'adresse à des personnes qui ont besoin d'aide suite à une maladie, un accident, aux problèmes dus à l'âge, aux problèmes liés à la grossesse ou après un accouchement. Les coûts sont en partie pris en charge par l'assurance de base (Grundversicherung). En plus de l'association Spitex Bâle (Spitex Verband Baselland), il existe un grand nombre de fournisseurs Spitex privés.

Plus d'informations (liens, adresses, aide-mémoires, broschures)

www.hallo-baselland.ch/fr/sante/soins-medicaux